

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **dix-huitième jour de décembre 2006 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**06-12-344**

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 8 décembre 2006
  - nos 6CH001873 à 6CH001876 5 807.21 \$
- En date du 12 décembre 2006
  - nos 6CH001877 à 6CH001880 87 535.43 \$
- En date du 14 décembre 2006
  - nos 6CH001881 à 6CH001889 6 098.52 \$

ADOPTÉE

**06-12-345**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 18 décembre 2006
  - nos 6CH001890 à 6CH001956 134 573.30 \$

**Fonds d'immobilisation**

- En date du 18 décembre 2006
  - nos 6CH200026 & 6CH200027 12 556.89 \$

ADOPTÉE

06-12-346

**Règlement no 2006-115 concernant l'imposition pour 2007 des taxes foncières, d'affaires et de compensation**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-115 concernant l'imposition pour 2007 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

06-12-347

**Règlement no 2006-116 concernant l'imposition pour 2007 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-116 concernant l'imposition pour 2007 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

06-12-348

**Règlement no 2006-117 concernant la tarification 2007 pour le service d'aqueduc**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-117 concernant la tarification 2007 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

06-12-349

**Règlement no 2006-118 concernant la tarification 2007 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-118 concernant la tarification 2007 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

06-12-350

**Taux d'intérêts sur arrérage de taxes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2007.

ADOPTÉE

06-12-351

**Renouvellement de l'emprunt temporaire**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 750 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2007, selon le taux d'intérêts en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

06-12-352

**Transfert au surplus réservé – Terrains résidentiels**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2006, soit 154 696.56 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville;

De transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2006, soit de 13 329.18 \$ au surplus réservé à des fins résidentielles de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-12-353

**Remboursement anticipé au fonds de roulement**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de rembourser à même les opérations financières de l'année 2006 un montant de 138 900 \$ emprunté au fonds de roulement par les résolutions suivantes et selon les montants indiqués ci-après :

<b>Résolution</b>	<b>Montant</b>
06-02-033	89 200 \$
06-05-109	49 700 \$

En ce qui concerne ce dernier montant, le remboursement du solde résiduel de 30 000 \$ s'effectuera en trois versements égaux, la résolution no 06-05-109 est modifiée en ce sens.

ADOPTÉE

06-12-354

**Financement d'un règlement d'emprunt (no 2004-84) à même une affectation de surplus**

Il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, et unanimement résolu de financer le solde de l'emprunt décrété par le règlement no 2004-84 pour un montant de 4 895.13 \$ à être affecté du surplus réservé à des fins de développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-12-355

**Financement d'un règlement d'emprunt (no 2004-78) à même une affectation de surplus**

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et unanimement résolu de financer le solde de l'emprunt décrété par le règlement no 2004-78 pour un montant de 130 988.31 \$ à être affecté du surplus réservé à des fins de développement domiciliaire de l'ex-Ville de Princeville;

Pour l'application de la présente résolution, les fins d'utilisation du surplus réservé sont modifiées pour permettre de financer spécifiquement les travaux d'aménage-

ment du site d'élimination des neiges usées.

ADOPTÉE

06-12-356

**Annulation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet du règlement d'emprunt nos 2004-78 et 2004-84;

ATTENDU QUE le solde résiduaire du montant d'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et des Régions ne peut être utilisé à d'autres fins;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit annulé le solde représentant la partie résiduaire non utilisée du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et des Régions aux règlements d'emprunt nos 2004-78 soit 215 000 \$ et 2004-84 soit 205 000 \$ ;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal.

ADOPTÉE

06-12-357

**Financement de dépenses à même la réserve pour chemins municipaux - Modification de résolutions antérieures**

ATTENDU QUE par les résolutions nos 06-07-168, 06-07-169, 06-09-217 et 06-09-218, le conseil municipal a décrété et financé des travaux d'amélioration de certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE pour l'ensemble des travaux décrétés par ces résolutions, il y aurait eu lieu d'approprier du surplus réservé pour les chemins municipaux un montant total de 69 144.94 \$, alors qu'il n'a été que de 54 000 \$;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approprier un montant additionnel de 15 144.94 \$ du surplus réservé pour les chemins municipaux afin de couvrir le manque de financement pour les travaux décrétés sur les rangs 11 Centre et 12 Ouest par les résolutions mentionnées au préambule;

QUE les appropriations du surplus réservé proposées aux résolutions 06-09-217 et 06-09-218 le soient pour l'ensemble des travaux.

ADOPTÉE

06-12-358

**Tarification pour les ententes intermunicipales de protection incendies avec Norbertville et St-Norbert**

ATTENDU QUE le conseil de Ville de Princeville désire réajuster la tarification relativement à l'entente des services d'intervention lors d'incendies sur les territoires des municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil propose les nouveaux tarifs relativement à une nouvelle entente intermunicipale des incendies

avec les municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska pour l'année 2007;

QUE le prix annuel de base soit fixé à 25 \$ per capita pour l'année 2007;

QUE le coût de location pour les camions-incendies et de compensation pour les salaires soient augmentés comme suit pour tenir compte du coût de la vie :

Camion citerne (min. 2 heures) augmentation de 2.5% (indice des prix à la consommation pour la province de Québec) et changement de tarifs

2007 - la 1 <sup>ère</sup> heure	785.27 \$
- les heures subséquentes	395.72 \$

Camion auto-pompe (min. 2 heures) augmentation de 2.5% (indice des prix à la consommation pour la province de Québec)

2007 - la 1 <sup>ère</sup> heure	785.27 \$
- les heures subséquentes	395.72 \$

Salaires pompiers – année 2007

Les coûts du salaire du directeur, de l'assistant directeur et des pompiers tels que fixés par résolution du conseil plus 30 % pour les bénéfices marginaux et les frais d'administration;

QU'une copie de la dite résolution soit transmise aux municipalités concernées pour obtenir leur approbation par résolution.

ADOPTÉE

**06-12-359**

**Taux de transport de neige – Saison 2006-2007**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1.037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2006-2007.

ADOPTÉE

**06-12-360**

**Règlement no 2006-119 concernant la gestion des matières résiduelles**

ATTENDU QUE le greffier adjoint est dispensé de faire la lecture du présent règlement;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-119 concernant la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

06-12-361

**Modification de la résolution 06-09-223 concernant l'adjudication du contrat pour la gestion des matières résiduelles et acquisition des bacs roulants pour la récupération**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a approuvé le contrat d'enlèvement, du transport et de l'enfouissement des ordures ménagères en septembre dernier ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur doit être modifié pour tenir compte du contexte actuel;

ATTENDU QU' il y aurait lieu de mentionner que le contrat est octroyé pour des montants à la tonne métrique selon les services fournis et non pour un montant global;

ATTENDU QUE le conseil a révisé sa décision concernant l'acquisition des bacs roulants verts, et ce, après négociation sur le prix soumis avec l'entrepreneur;

ATTENDU QUE l'achat des bacs roulants pour la récupération est une dépense admissible au Programme de compensation pour l'élimination des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil modifie la résolution 06-09-223 pour corriger le nom de l'entrepreneur «Services Sanitaires Gaudreau» pour «Gaudreau Environnement inc.».

QUE le contrat est octroyé selon les modalités des documents et devis de soumission et dont les montants se résument comme suit (prix à la tonne métrique) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Collecte et élimination des déchets	125.86 \$	129.64 \$	133.53 \$	137.53 \$	141.66 \$
Collecte et tri des matières récupérables	199.22 \$	205.20 \$	211.36 \$	217.70 \$	224.24 \$
Collecte et traitement des encombrants	196.33 \$	202.22 \$	208.29 \$	214.54 \$	220.98 \$

QUE le conseil autorise l'achat, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, des bacs roulants verts pour le service de récupération selon les modalités conclues avec Gaudreau Environnement inc. soit :

- 1848 bacs usagés à 25 \$ l'unité, taxes en sus;
- 45 bacs neufs livrés en 2006 à 90 \$ l'unité, taxes en sus;
- le tout pour un montant total de 50 250 \$ avant taxes;

QUE le financement de cet achat s'établisse comme suit :

- en 2007, 16 750 \$ (plus taxes) à même les activités financières de l'année en cours;
- le solde de 33 500 \$ (plus taxes) est financé par Gaudreau Environnement inc. à un taux annuel de 8,5% l'an et versé en deux paiements en capital égaux plus les intérêts en janvier 2008 et janvier 2009;

QUE la Ville puisse en tout temps rembourser le solde en tout ou en partie selon les compensations ou subventions reçues du Gouvernement;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat des bacs verts de récupération pour les remettre sans frais aux citoyens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et qu'ils demeurent la propriété de chaque citoyen.

ADOPTÉE

06-12-362

**Contrat pour le transport et le traitement des matières putrescibles**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire s'entendre avec l'entreprise Gaudreau Environnement inc. pour le transport et le traitement des matières putrescibles provenant du territoire de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat à l'entreprise Gaudreau Environnement inc. pour effectuer le transport et le traitement des matières putrescibles déposées au garage municipal et provenant de la Ville de Princeville au cours de l'année 2007 pour un montant équivalent à 1,75 \$ par logement pour 1 350 logements soit 2 362.50 \$ avant taxes;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat pour le transport et le traitement des matières putrescibles provenant du territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-12-363

**Prolongation du mandat de courtage**

ATTENDU la résolution 06-07-175 donnant le mandat de courtage pour la vente des terrains résidentiels à RE/MAX Bois-Francs inc. se terminant le 30 juin 2007;

ATTENDU QUE pour des questions d'efficacité le mandat devrait se terminer dans une période plus tranquille pour la demande de terrains;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de prolonger le mandat de courtage de RE/MAX Bois-Francs inc. jusqu'au 31 décembre 2007.

ADOPTÉE

06-12-364

**Règlement no 2006-120 concernant des subventions aux fins de démolition**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-120 concernant des subventions aux fins de démolition.

ADOPTÉE

06-12-365

**O.M.H. de Princeville – Budget supplémentaire**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation de Princeville a transmis une demande d'approbation d'un budget supplémentaire pour effectuer des réparations du système de ventilation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver la demande de budget supplémentaire présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Princeville

pour des travaux de réparation du système de ventilation pour un montant de 1 200 \$.

QUE le Conseil consent à verser selon la loi, un montant supplémentaire de 120 \$ représentant 10 % du montant total du coût des travaux.

ADOPTÉE

**06-12-366**

**Achat d'une caméra thermique**

ATTENDU QUE le service des incendies de Princeville désire acquérir, début 2007, une caméra thermique permettant la détection du foyer d'incendie à l'intérieur d'un bâtiment et de localiser les victimes s'il a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver l'achat d'une caméra thermique au coût de 11 635 \$ taxes en sus pour le service des incendie de Princeville. Cette dépense en est une pour l'exercice financier 2007.

ADOPTÉE

**06-12-367**

**Publicité en guise de promotion industrielle 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire faire connaître ses principales caractéristiques sur la scène internationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'autoriser la publication d'un article dans le répertoire dédié aux entreprises « Un Maire, une vision, Une Ville, une mission » tel que soumis par les Éditions Québec Entreprise au coût de 7 500 \$.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**06-12-368**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Bédard, greffier adj.

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire